

Le dynamisme des Centres d'Information sur la Prévention – CIP – des difficultés des entreprises

Les professionnels du chiffre, avec les avocats, sont solidaires des entrepreneurs en difficulté. Experts-comptables, commissaires aux comptes, avocats, représentés par leurs organisations professionnelles nationales¹, sont associés au sein du CIP national avec les juges consulaires représentés par la CGJCF², rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), et cette année, par l'inter-Fédération des Centres de Gestion Agréés (CGA) et enfin tout dernièrement par les artisans représentés par l'APCMA³. Le CIP national qui regroupe tous les CIP territoriaux, les réunira pour sa journée annuelle le 28 juin 2011.

INTERVIEW DE

Maître Thierry Montéran, président du CIP national

Que pouvez-vous nous dire des moyens d'action des CIP ?

T.M. : Les CIP reçoivent les chefs d'entreprise en difficulté pour les informer des outils qui existent afin de tenter de résister aux difficultés qu'ils rencontrent. Les chefs d'entreprise peuvent prendre rendez-vous avec le CIP pour un "Entretien du Jeudi". Ils sont reçus par un collège d'experts composé d'un expert-comptable ou commissaire aux comptes, d'un avocat et d'un juge consulaire honoraire, une complémentarité de métiers et de talents unique au CIP. Ces entretiens sont anonymes, confidentiels, gratuits. Ce collège d'experts bénévoles peut être rejoint par un conseiller technique "métier" de la chambre de commerce ou de métiers.

Quels sont les moyens de communication du CIP ?

T.M. : Le CIP national réfléchit aux nouvelles actions à mener et favorise la création de CIP territoriaux dans chaque département.

Les CIP locaux regroupent les instances régionales des acteurs du CIP national, mais également, tout autre organisme qui souhaite coopérer à cette action d'information destinée à tous ceux qui n'ont plus les moyens d'être assistés et se débattent seuls dans les difficultés.

Nos actions sont relayées par la presse et sur notre site internet www.cip-national.fr. Les membres du conseil interviennent lors de manifestations institutionnelles, du lancement de chaque nouveau CIP. Nous publions des articles dans la presse institutionnelle; affiches et dépliants sont diffusés en région grâce à un kit de communication très complet.

Le CIP national réunira l'ensemble des représentants des CIP locaux le 28 juin 2011 au Conseil Supérieur à Paris. C'est une manifestation très conviviale où chacun peut faire part de son expérience et où nous réfléchissons sur l'accroissement des moyens d'actions du CIP.



Dates à retenir

- Journée annuelle des CIP territoriaux : 28 juin 2011 au Conseil Supérieur.
- La 3^e journée de la Prévention : 5 octobre 2011 à Paris aux Salons de l'Aveyron à Bercy, Cour Saint-Emilion, organisée par la CNCC, le CSOEC, et la CGJCF.

Quel avenir pour le CIP ?

T.M. : Le CIP National gère son action dans la durée. Les pouvoirs publics reconnaissent maintenant l'action des CIP. C'est actuellement la seule association regroupant aux niveaux national et régional, les principaux intervenants du monde économique. D'autres institutionnels viendront nous rejoindre, je pense notamment aux chambres d'agriculture, aux représentants des professions libérales, l'Unapl, et pourquoi pas les syndicats, la CGPME, le Medef, qui sont souvent présents en région mais n'ont pas encore rejoint le CIP national.

Notre force est la conjugaison de nos talents, le dynamisme de nos membres, et la confiance que nous accordent les organisations professionnelles.

Nous sommes fiers de cette action en faveur des TPE les plus défavorisées et de la coopération réussie entre les professionnels du chiffre et du droit. ■

1. Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Conseil National des Barreaux
2. Conférence Générale des Juges Consulaires de France
3. Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat